



# République Démocratique du Congo

Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique

Ministère de la Formation Professionnelle et Métiers

Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

Ministère des Affaires Sociales, Humanitaires et Solidarité Nationale



## Revue Sectorielle Conjointe 2021

*Rapport préparatoire*

*Résumé exécutif*

**Novembre 2021**

## Résumé exécutif

### Contexte de la revue de 2021

Le suivi de la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation 2016-2025 prévoit trois moments importants : (i) Suivi permanent et régulier des activités et des indicateurs ; (ii) Organisation annuelle des revues sectorielles conjointes et (iii) Revue à mi-parcours.

Etant donné le retard avec lequel la mise en œuvre de la Stratégie a démarré (en 2017) et l'impact de la pandémie à COVID-19, les revues sectorielles conjointes ont été organisées à deux reprises seulement, soit en 2017 et en 2019. Au terme de la revue sectorielle conjointe de 2019, plusieurs recommandations ont été formulées, dont celle relative à l'organisation d'une revue réussie, c'est-à-dire une revue qui s'inscrit dans un processus de dialogue politique et de redevabilité mutuelle entre les différentes parties prenantes du secteur de l'éducation.

Afin d'assurer la réussite de la Revue d'étape, prévue en juillet 2022, le Secrétariat Permanent d'Appui et de Coordination du Secteur de l'Education (SPACE), de concert avec les Ministères sectoriels et les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs), a proposé que la revue conjointe de 2021 soit organisée dans un format réduit et qu'elle revête un caractère essentiellement technique. Celle-ci servira de cadre de préparation pour la revue d'étape et prendra appui sur l'examen de : i) Mise en œuvre des recommandations formulées au cours de la revue conjointe de 2019, ii) Etat d'avancement des quatre réformes prioritaires retenues à l'issue de la première revue de la SSEF, iii) Impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur le secteur de l'éducation et iv) Cadre des indicateurs de la SSEF.

### Objectifs de la revue de 2021

La revue technique de 2021 vise quatre objectifs principaux :

- Apprécier la mise en œuvre des recommandations de la revue conjointe de 2019,
- Apprécier l'état de mise en œuvre des réformes sectorielles prioritaires,
- Apprécier l'impact de la COVID-19 sur le secteur de l'éducation,
- Jeter les bases de la préparation de la revue d'étape de juillet 2022.

### Contenu du rapport préparatoire

Le rapport préparatoire de la revue technique comprend cinq sections : (i) Etat de mise en œuvre des recommandations de la revue sectorielle conjointe de 2019, (ii) Etat d'avancement des réformes prioritaires, (iii) Cadre des indicateurs de la SSEF ; (iv) Impact de la COVID-19 sur le secteur de l'éducation et (v) Quelques actualités du secteur de l'éducation.

### *Etat de mise en œuvre des recommandations*

Plusieurs recommandations formulées à l'issue de la revue sectorielle conjointe de 2019 n'ont pas été exécutées ou l'ont été de manière partielle. En dehors des obstacles spécifiques à chaque sous-secteur, six facteurs sont à la base de cette situation :

- Insuffisance de ressources nécessaires à la mise en œuvre des recommandations,
- Pandémie à COVID-19 dont les effets n'ont pas épargné le secteur de l'éducation,
- Formulation non opérationnelle de certaines recommandations,
- Manque d'indication des services sous-sectoriels explicitement chargés de la mise en œuvre et du suivi des recommandations,
- Manque de communication des recommandations aux sous-secteurs, par une lettre officielle,
- Manque de plan de mise en œuvre et de suivi des recommandations.

### *Etat d'avancement des réformes prioritaires*

Bien que la SSEF comporte dix réformes, pour la revue conjointe de 2021, il a été décidé de renseigner uniquement sur l'état d'avancement des réformes prioritaires suivantes :

- Opérationnalisation de l'éducation de base,
- Professionnalisation de la formation initiale des enseignants du primaire,
- Arrimage au système LMD,
- Formation professionnelle : Partenariat Public Privé,
- Recherche-Action des Mesures des Apprentissages des bénéficiaires des programmes d'Alphabétisation.

Instituée par la loi-cadre de l'enseignement, en 2014, *l'éducation de base* est « un ensemble de connaissances acquises par l'enfant dès le niveau primaire jusqu'au niveau secondaire général ». Elle comprend l'enseignement primaire et les deux premières années de l'enseignement secondaire et vise à ce que chaque enfant acquiert un paquet minimum de connaissances et de compétences essentielles requises pour la vie (capacités de lecture, d'écriture, de calcul, d'expression orale et écrite) et qui lui permettent d'aborder efficacement la filière de son choix (enseignement général, enseignement technique ou formation professionnelle). Pour la mise en œuvre de cette réforme, quelques activités ont été réalisées tant sur le plan réglementaire que sur le plan pédagogique. Cependant, sept années après son institution, l'éducation de base n'a pas connu d'avancées significatives dans sa mise en œuvre. Il y a encore du chemin à parcourir pour sortir du tunnel, ce qui nécessite une importante mobilisation de ressources financières.

Pour appuyer l'éducation de base, le Gouvernement a préconisé la réforme consistant dans la professionnalisation de *la formation initiale des enseignants du primaire*. Celle-ci porte sur la rationalisation des humanités pédagogiques et la création des Instituts de Formation au Métier de l'Enseignant (IFM) au niveau post-secondaire. Plusieurs activités ont été réalisées pour la mise en œuvre de cette réforme, particulièrement la réalisation, en 2019, d'une étude sur la rationalisation des humanités pédagogiques, un voyage d'étude à l'université de Montpellier sur la formation des enseignants, l'identification du site d'implantation d'un IFM.... Néanmoins, la matérialisation de la réforme de la formation initiale des enseignants d'éducation de base a encore un long chemin à parcourir. Elle nécessite avant tout de répondre à deux questions fondamentales :

- Quel type d'enseignant former pour l'Education de base ?
- Quel type de diplôme octroyer aux finalistes des IFM ?

*L'arrimage de l'enseignement supérieur au système LMD* est une autre réforme prioritaire retenue par la SSEF 2016-2025. Les enjeux de cette réforme consistent à (i) harmoniser le cursus de l'enseignement supérieur et universitaire, (ii) favoriser la mobilité du personnel enseignant et des étudiants à l'échelle mondiale, (iii) rendre les diplômes de la RDC lisibles au niveau international et (iv) faciliter l'insertion professionnelle des diplômés dans le marché de l'emploi.

Après avoir franchi les phases réflexive (de 2007 à 2011) et pilote (de 2012 à 2017), l'arrimage au système LMD se trouve actuellement à la phase de généralisation. Pour les Etats Généraux de l'ESU, organisés à Lubumbashi du 6 au 14 septembre 2021, tous les établissements de l'ESU devraient basculer vers le système LMD au cours de l'année académique 2021-2022.

En dépit des défis qu'il se doit de relever, particulièrement la réticence vis-à-vis des principes fondamentaux du système LMD, la résistance au changement, le faible équipement des établissements en TIC..., l'arrimage au système LMD s'impose à la RDC comme à d'autres pays. Il constitue une opportunité que le pays doit d'exploiter à la fois pour améliorer la qualité des formations offertes par les Etablissements de l'ESU et pour répondre plus efficacement à la demande du marché de l'emploi, notamment à travers des formations de courte durée.

Le Partenariat Public Privé, dans la formation professionnelle, est une autre réforme prioritaire prônée par la SSEF. Il promeut des liens de collaboration partenariale entre le Gouvernement, les entreprises et le monde du travail, dans le but de favoriser la professionnalisation de l'enseignement et de la formation et d'améliorer l'employabilité des jeunes, des adultes et des personnes vulnérables. Deux principales activités relatives à cette réforme ont été réalisées à ce jour : (i) Signature de la convention entre le Gouvernement et les associations patronales et (ii) Elaboration du cadre opérationnel et fonctionnel de la mise en œuvre de la Convention au niveau des provinces et des entités territoriales décentralisées.

Malgré l'existence du cadre légal portant création du Partenariat Public Privé, son effectivité n'est pas toujours au niveau attendu, en raison des réticences des signataires de la convention (Entreprises, organisation patronale, organisation socioprofessionnelle, de la Société Civile).

La Recherche-Action sur les Mesures des Apprentissages des bénéficiaires des programmes d'Alphabétisation (RAMAA) est la cinquième réforme dont l'état de mise en œuvre a été retenu pour être présenté au cours de la revue technique de 2021. Cette réforme s'inscrit dans la logique de construction d'un système de mesure qui puisse renseigner sur les niveaux d'alphabétisme réellement acquis par les apprenants et permette de mettre en évidence les difficultés rencontrées dans les apprentissages. En mesurant les apprentissages des jeunes et des adultes, la RAMAA vise à informer les décideurs politiques et les partenaires de développement sur la qualité des programmes d'alphabétisation. Si, pour la mise en œuvre de la RAMAA, les instruments de mesure des apprentissages et les techniques de traitement des données ont déjà été élaborés, l'enquête pilote et l'enquête proprement dite ne sont pas encore organisées. Par ailleurs, l'exécution de la RAMAA souffre actuellement de la faible mobilisation de ressources financières, aussi bien internes qu'externes.

### ***Impact de la COVID-19 sur le système éducatif de la RDC***

La fermeture des écoles, due à la COVID-19, a impacté non seulement les enfants mais aussi les parents, les enseignants, les autorités du secteur de l'éducation et les partenaires au développement. Suivant l'étude réalisée par Cambridge Education (2021), sur la demande de l'UNICEF, l'interruption des apprentissages est l'effet le plus important subi par les élèves. Aussi pour assurer la continuité pédagogique pendant la fermeture des écoles, des initiatives ont-elles été prises par les ménages, les enseignants, les écoles, d'une part (le préceptorat, l'encadrement par un membre de famille...) et par le Gouvernement, les partenaires au développement et les ONG, d'autre part (Enseignement par la Radio, Cours par la TV, Cahiers ou livrets d'exercices, plateforme Internet, Visites des enseignants au domicile des élèves).

Plusieurs recommandations sont formulées par Cambridge Education pour améliorer la résilience du système éducatif de la RDC, dont la principale consiste en l'élaboration d'une stratégie nationale d'éducation en situation d'urgence, tel que planifié par la SSEF. Cette stratégie permettra de clarifier les rôles et responsabilités en termes de planification de la réponse, de suivi-évaluation, de communication et collaboration entre les acteurs du système éducatif.

### ***Analyse du cadre des indicateurs de suivi de la SSEF 2016-2025***

L'analyse du cadre des indicateurs de suivi de la SSEF 2016-2025 montre que l'effort de scolarisation engagé par la RDC a été freiné en 2019/2020, par l'impact négatif de la COVID-19 sur le secteur de l'éducation et de la formation. On observe, en effet, une baisse des indicateurs de scolarisation entre 2017/2018 et 2019/2020. Aucun niveau d'éducation n'a été épargné par la perturbation engendrée par la COVID-19 en 2020, perturbation davantage ressentie au niveau de l'enseignement secondaire qui enregistre de fortes baisses en termes de taux brut de scolarisation et d'achèvement. Contrairement aux autres niveaux d'éducation, le niveau d'alphabétisation et d'éducation non formelle semble n'avoir pas

trop souffert des perturbations de l'année 2020. Les programmes de rattrapage scolaire et des apprentissages ont enregistré des augmentations de plus de 300%.

Sur le plan de la qualité des apprentissages, les indicateurs montrent de réels progrès dans la réussite, au TENAFEP, des inscrits aux programmes de rattrapage avec une hausse de 14 points de pourcentage. De même, les taux de réussite dans les formations d'apprentissage restent assez élevés (80% en 2017/2018 et 82% en 2020). En revanche, les taux de réussite aux programmes d'alphabétisation enregistrent une baisse de 20 points de pourcentage sur la période et les raisons de cette baisse restent encore non élucidées.

Concernant la qualité des infrastructures scolaires, le recensement scolaire de 2019/2020 montre que seulement 50% des salles de classe sont en bon état, qu'il s'agisse des classes en dur, semi dur ou en terre battue et que le reste, en mauvais état, nécessite, soit d'être reconstruit, soit d'être réhabilité.

Enfin, s'agissant du contexte et de l'environnement d'enseignement et d'apprentissage, en moyenne 80% des écoles primaires disposent de latrines dont la moitié est en matériaux précaires. Seulement 37% des écoles disposent d'eau courante et 9% d'une installation d'électricité.

### ***Quelques actualités du secteur de l'éducation***

#### ***Politique de gratuité de l'enseignement primaire***

La politique de gratuité de l'enseignement primaire est une des réformes prioritaires de la SSEF en RDC. Elle fait écho à l'un des défis les plus criants du système éducatif congolais, à savoir le **taux d'abandon scolaire** qui est relativement élevé en RDC ! En effet, plusieurs provinces ont des taux d'achèvement en-dessous de la moyenne nationale qui se situe autour de 31,1%.

Les données disponibles montrent qu'avant la politique de la gratuité, 61,9% des cas d'abandon, au niveau primaire, avaient pour cause des frais de scolarité élevés. Au niveau secondaire, la situation n'a pas changé : environ la moitié des cas de décrochage scolaire (48,5%) s'explique par des frais scolaires élevés. La situation de pauvreté extrême qui affecte une grande proportion des familles congolaises en est la principale cause. La mesure de gratuité de l'enseignement primaire, prise par le Chef de l'Etat, est donc, incontestablement, une bouée de sauvetage pour beaucoup d'enfants qui, autrement, abandonneraient l'école.

Cependant, la politique de gratuité se heurte, dans sa mise en œuvre sur le terrain, à de nombreux défis, notamment l'augmentation substantielle des effectifs scolaires et les besoins en termes de classes additionnelles, le manque d'équipements scolaires et de matériels didactiques, le recrutement, la formation et la rémunération des enseignants (les enseignants en fonction mais non payés) ainsi que les frais de fonctionnement des écoles et des bureaux gestionnaires.

La durabilité de la gratuité nécessite l'assainissement de la gestion sectorielle, la rationalisation des dépenses consacrées à l'administration du système, l'élaboration d'un document de politique nationale de la gratuité comme cadre normatif qui devra guider toutes les interventions en rapport avec cette mesure.

#### ***Analyse des financements et des dépenses publiques de l'éducation***

La question du financement de l'éducation en RDC est au cœur de l'accès à une éducation inclusive, équitable et de qualité pour tous. Elle est une option ferme pour l'exercice et la jouissance du droit à l'éducation pour tous par la mise en œuvre de la gratuité de l'éducation de base depuis l'année scolaire 2019 – 2020. Alors que le Budget Général 2021 était estimé à environ 6,4 milliards des dollars, la mise

en œuvre de la gratuité de l'éducation de base requiert environ 2,4 milliards USD/an.

La part des dépenses courantes d'éducation dans le budget national a évolué positivement, passant de 18%, en 2014, à 24,5%, en 2020. La RDC Congo a, ainsi, dépassé l'indicateur international de 20% du budget national consacré à l'éducation. Si la détermination du Gouvernement s'installe dans la durée, cette évolution positive contribuera à promouvoir le droit à l'éducation. Cependant, pour pouvoir atteindre les objectifs de la SSEF, il faudra (i) poursuivre l'augmentation la part du budget de l'éducation, (ii) engager les dépenses d'investissement pour soutenir la qualité, l'inclusion et l'équité et (iii) amener les provinces à accroître le financement de l'éducation sur leurs ressources propres.

#### Difficultés de mise en œuvre de la SSEF en provinces

La mise en œuvre de la SSEF 2016-2025 en province passe par sa contextualisation à travers des stratégies provinciales à décliner en plans d'action opérationnels (PAO). L'internalisation de la SSEF est l'un des préalables à son appropriation par les acteurs provinciaux et sous-provinciaux. Malgré les avancées enregistrées à ce sujet, la mise en œuvre de la SSEF est confrontée à d'énormes difficultés au niveau provincial, à savoir (i) une faible appropriation de la SSEF par la majorité des cadres provinciaux et sous-provinciaux, (ii) une faible capacité de la majorité des cadres provinciaux et sous-provinciaux à élaborer, à mettre en œuvre, à assurer le suivi et l'évaluation des PAO, (iii) une faible maîtrise par les acteurs provinciaux et sous-provinciaux des techniques de planification et de suivi-évaluation.

L'internationalisation de la SSEF, le renforcement des capacités des acteurs provinciaux et sous-provinciaux en planification, particulièrement en calcul et interprétation des indicateurs statistiques et en élaboration des tableaux de bord, devraient être envisagées comme actions prioritaires de l'amélioration de la mise en œuvre de la SSEF au niveau provincial.

#### Quelques défis de mise en œuvre de la SSEF

L'analyse des réformes engagées à ce jour met au jour deux types de défis : défis stratégiques et défis opérationnels ou prérequis. Les défis stratégiques concernent des choix qui détermineraient les réformes engagées à transformer et développer le système au lieu tout simplement de se contenter de l'entretenir et de le maintenir. Il s'agit, notamment, de la priorisation des réformes et actions à mener prioritairement en les situant dans l'ensemble de l'écosystème éducatif, de la concentration des ressources disponibles sur les réformes retenues et, à l'intérieur de chacune d'elles, sur les étapes critiques du processus de leur mise en œuvre, du passage à leur généralisation de sorte qu'elles couvrent et fassent bouger l'ensemble du système, de leur pérennisation en s'assurant de leur soutenabilité à la fois politique, institutionnelle, financière ainsi que de leur soutenabilité mutuelle.

Par contre, les défis opérationnels se rapportent à :

- Organisation d'un dialogue sectoriel réel en vue d'obtenir un consensus sur le choix des réformes, sur la définition des étapes du processus, sur la feuille de route globale de réformes et spécifique de chaque réforme,
- Disponibilité des données fiables sur lesquelles fonder le dialogue,
- Définition des préalables et fixation des étapes critiques,
- Elaboration d'une feuille de route opposable à tous,
- Positionnement, coordination et alignement des interventions,
- Planification, CDMT, Budget (DAF, DEP, DIGE).
- Renforcement des capacités.